

Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrageois

Réunion publique

Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)











Le SCoT est un document d'urbanisme intercommunal :



• pour se fixer un projet avec une vision d'avenir à 15/20 ans sur l'ensemble des composantes qui font fonctionner le territoire : habitat & services, économie, déplacements, environnement, énergie...

Les étapes du SCoT une démarche bien orchestrée & une concertation tout au long de l'élaboration du projet

Diagnostic & prospective : pour révéler les enjeux & potentiels de l'Arrageois et explorer des hypothèses d'évolution du territoire...



2016 / 2017

Le PADD pour fixer la stratégie de développement et la décliner en objectifs des politiques publiques : d'habitat, de transport, économiques, environnementales, d'équipement numérique...



2017/ 2018

Le Document d'Orientation et d'Objectifs pour traduire réglementairement le PADD : objectifs qui s'appliqueront documents d'urbanisme locaux (Plans Locaux d'Urbanisme...)



2018

Une phase de procédure administrative et de consultation des personnes publiques associées et du **public** avant d'adopter le Scot.



2018 / 2019

Quelques grands chiffres du territoire

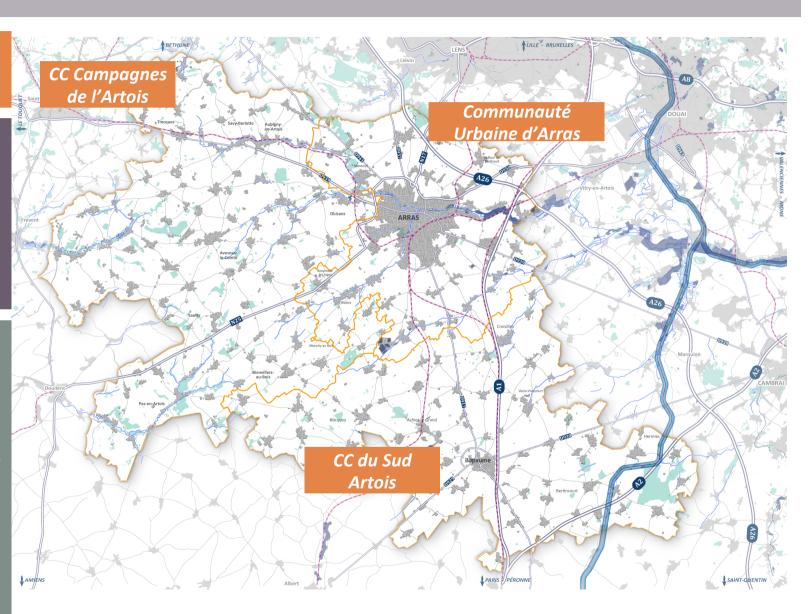


206 communes 3 EPCI

129 000 hectares dont 77% de terres cultivées, 9,4 % d'espaces artificialisés et 4,7% de forêts

En 2012 :

- 166 300 habitants (168 500 en 2015)
- 71 600 emplois
- 100 actifs
 occupés pour
 107 emplois
 sur le territoire



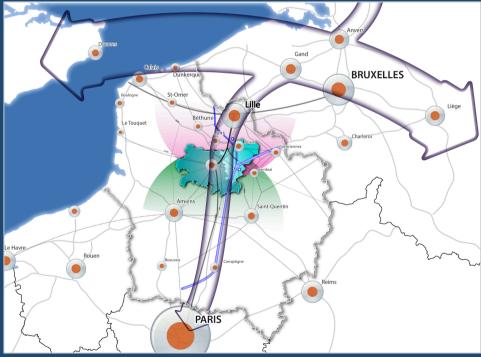
La stratégie du PADD



Positionnement de l'Arrageois



Affirmer notre rôle de pôle d'équilibre majeur des Hauts de France pour l'irrigation et le rayonnement du centre de la région



Fructifier notre alliance inédite de l'urbain et du rural, pour redéployer une attractivité arrageoise globale, métropolitaine et rurale innovante

Projet de Canal Seine Nord Europe (Compiègne-Cambrai)

Axe Seine – Nouvelle ligne Paris Normandie

Réseau express à l'étude Lille-Arras-Amiens

Nouveau barreau ferré Roissy / ligne Amiens-Paris

Finalisation contournement routier Arras

Route de l'agro-alimentaire : finalisation doublement Rd939 Projet à l'étude Gare européenne

Aéroport Roissy

Lignes train : Amiens-Paris, St-Quentin – Douai – réseau express

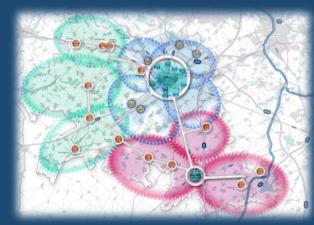
2 grands axes stratégiques du projet

- I Cultiver l'Art de vivre arrageois et la qualité de nos ressources (environnementale, culturelles, humaine, agricoles),...
- ... pour un "autre" mode de développement où proximité au terroir, bien-être, innovation et connectivité feront demain la différence

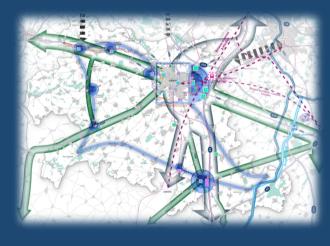
2 - Etre un nœud global et local d'échanges et de flux économiques au cœur des Hauts-de-France











Articulation stratégie du PADD avec le DOO

La stratégie du PADD

- 2.1 Cultiver l'Art de vivre arrageois et la qualité de nos r e s s o u r c e s (environnementales, culturelles, humaines, agricoles), pour un "autre" mode de développement où proximité au terroir, bien-être, innovation et connectivité feront demain la différence
- 2.2 Etre un nœud global et local d'échanges et de flux économiques au cœur des Hauts-de-France

Les objectifs d'aménagement du DOO organisés en 3 parties :

- I Un parti d'aménagement au service de l'Art de vivre arrageois et de la valorisation de nos ressources (environnementales, culturelles, humaines, agricoles et métropolitaines)...
- ...pour une attractivité territoriale globale, métropolitaine et rurale innovante
- 2 Une qualité résidentielle et de services promouvant proximité, connectivité et durabilité pour des espaces à vivre arrageois toujours plus attractifs et solidaires
- 3 Des savoir-faire productifs d'excellence et l'affirmation d'une culture de l'expérimentation et de la valorisation durable des ressources, au cœur du reploiement de la force de frappe économique arrageoise et de son engagement vers la 3ème révolution industrielle

Projet de DOO

Horizon 2039



Un parti d'aménagement au service de l'Art de vivre arrageois et de la valorisation de nos ressources (environnementales, culturelles, humaines, agricoles et métropolitaines)...

...Pour une attractivité territoriale globale, métropolitaine et rurale innovante

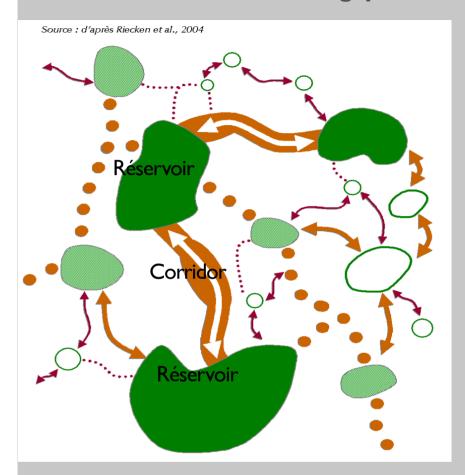
- I.I Conforter une trame verte et bleue
- 1.2 –Affirmer une armature urbaine multipolaire
- 1.3 Protéger et valoriser les agricultures
- I.4 Préserver et révéler les marqueurs de la richesse paysagère et patrimoniale arrageoise
- I.5 Structurer et diversifier à l'échelle de l'Arrageois une offre affirmant notre positionnement sur les segments « culture-tourisme & ressourcements » et le tourisme d'Affaires



- I.I Conforter une trame verte et bleue valorisant la diversité biologique et un renouvellement pérenne des ressources ...
- ... qui soutiennent la qualité des agricultures, des cadres de vie et des paysages, et les appuis pour la 3ème révolution industrielle

- I.I.I Protéger les réservoirs de biodiversité
- I.I.2 Conforter et valoriser une connectivité environnementale globale et de proximité
- I.I.3 Protéger les zones humides, cours d'eau et leurs abords
- I.I.4 Favoriser le prolongement de l'armature écologique et paysagère dans l'urbain et les actions de renaturation

Réservoirs de biodiversité...? / Corridors écologiques...?



- La trame verte et bleue contribue à préserver les espaces agricoles sur lesquels elle s'appuie.
- En revanche, elle ne prescrit pas sur l'exploitation agricole des terres dont le libre choix appartient aux agriculteurs

La trame verte et bleue du SCOT s'organise ainsi:

- Des réservoirs de biodiversité à protéger fortement
- Des corridors de grande échelle
- Des espaces de perméabilité environnementale
- Des espaces à enjeux de coupures d'urbanisation
- Des villages bosquets et les continuités bocagères

I.I.I - Protéger les réservoirs de biodiversité

<u>Les réservoirs de</u> <u>biodiversité</u>

Milieux

Forestier
Prairial/bocager
Aquatique/humide
Autre, milieux
ouvertes semi-

ouverts

Cours d'eau : réservoirs de biodiversité

Des espaces relais et et cœurs de nature

de la trame verte (TV) urbaine du pôle urbain majeur d'Arras : cf. objectif 1.1.4 du DOO)

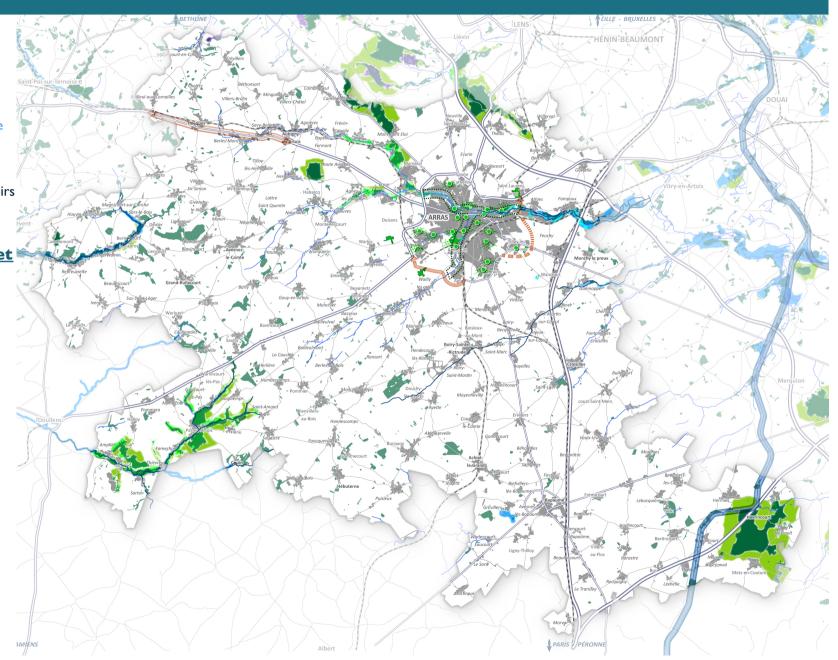
Espaces relais TV urbaine

(localisation de principe, des principaux à échelle SCoT)



Cœur de nature TV urbaine CUA

(localisation de principe, des principaux à échelle SCoT)



I.I.2 Conforter et valoriser une connectivité environnementale globale et de proximité



Corridors de grande échelle



<u>Espaces de</u> <u>perméabilité</u> environnementale



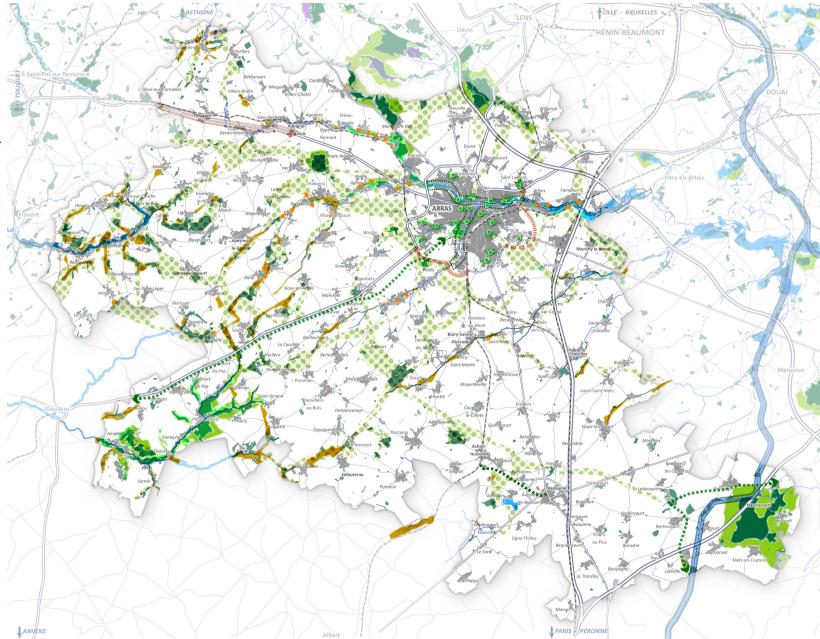
Espaces à enjeux de coupures d'urbanisation

Voies vertes

Les réservoirs de biodiversité

Autres bois





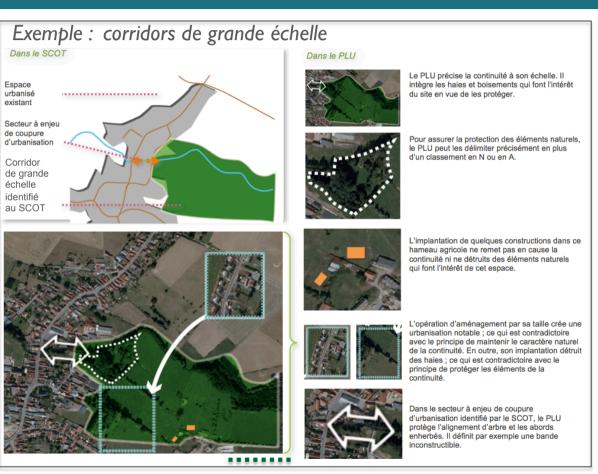
1.1.2 Conforter et valoriser une connectivité environnementale globale et de proximité



1.1.2.1 Reconnaître et préserver des corridors de grande échelle connectés au maillage écologique régional

Préciser les corridors du SCOT dans les PLU(I) qui les préservent d'une urbanisation notable

Les projets de grandes d'infrastructures qui i n t e r r o m p r a i e n t intégralement ces corridors prendront en compte la possibilité de mise en place de passage à faune pour les e s p è c e s u t i l i s a n t effectivement ces espaces.



Poursuivre la mise en œuvre du réseau de voies vertes.

En s'appuyant notamment sur les anciennes voies ferrées connectant : Arras et Doullens, Bapaume et Achiet le Grand, Vélu - Havrincourt et Ytres, et potentiellement à long terme Vélu-Bapuame.

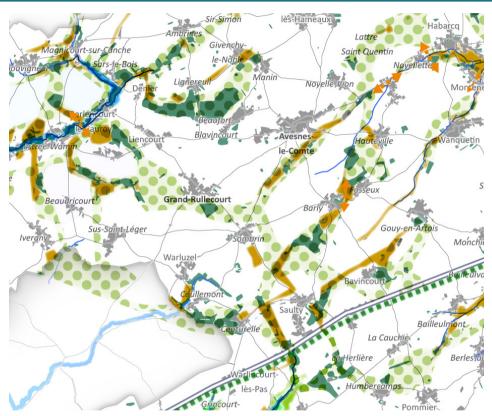
1.1.2 Conforter et valoriser une connectivité environnementale globale et de proximité

1.1.2.2 Protéger les espaces de perméabilité environnementale et conforter leur rôle pour la valorisation écologique et culturelle du territoire

Protéger fortement ces espaces de perméabilité de l'urbanisation (ils recoupent aussi ponctuellement des secteurs de ruissèlements)

Permettre la valorisation de ces espaces afin notamment :

- de renaturer ou rétablir des fonctions écologiques/hydrauliques dégradées
- d'y développer l'accès à des activités culturelles, de loisirs (jardins...) ou t o u r i s t i q u e s (c h e m i n d e randonnées, ...), sous réserve que ces activités soient compatibles avec la sensibilité des milieux



Le SCoT identifie des coupures d'urbanisation dans les secteurs à enjeux



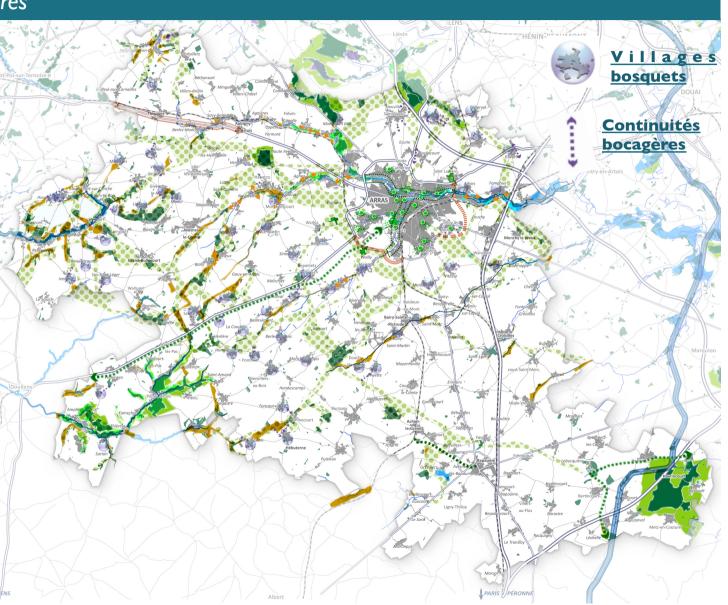
de pression pour lesquels il s'agira d'empêcher que le bâti ne rompe des continuités de haies, abords naturels de cours d'eau, prairies ... notamment en limitant l'extension de l'urbanisation ou sa densification.

1.1.2 Conforter et valoriser une connectivité environnementale globale et de proximité

1.1.2.3 Valoriser les continuités environnementales périurbaines associées aux villages bosquets et continuités bocagères

D'objectif est de préserver les ceintures bocagères et de bosquets autour des villages et, en cas d'urbanisation, de favoriser l'insertion de l'espaces bâti dans le maillage de haies (existant /réorganisé) et maintenir une continuité





1.1.3 Protéger les zones humides, cours d'eau et leurs abords

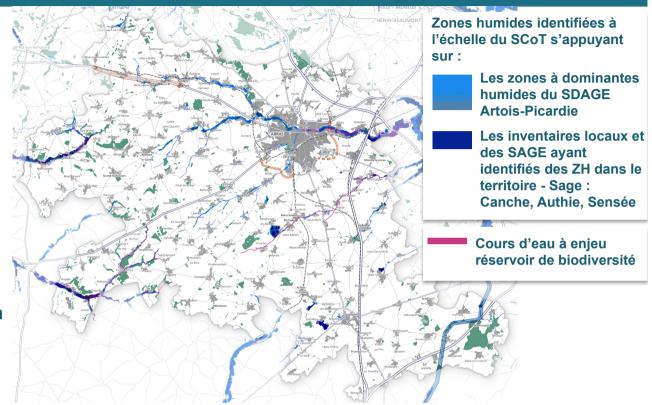
11.1.3.1 - Reconnaître et préserver durablement les zones humides

11.1.3.2 - Protéger les cours d'eau et leurs espaces de fonctionnement

 Implanter l'urbanisation en retrait des cours d'eau pour faciliter le développement de berges de qualité (ripisylve...), d'espaces publics attractifs (en zones urbaines/périurbaines) et la mobilité des cours d'eau

11.1.3.3 - Associer préservation et valorisation des cours d'eau

 Les cours d'eau sont des appuis pour le développement de la trame éco-paysagère dans l'urbain ainsi que d'activités récréatives, culturelles et touristiques adaptées aux milieux





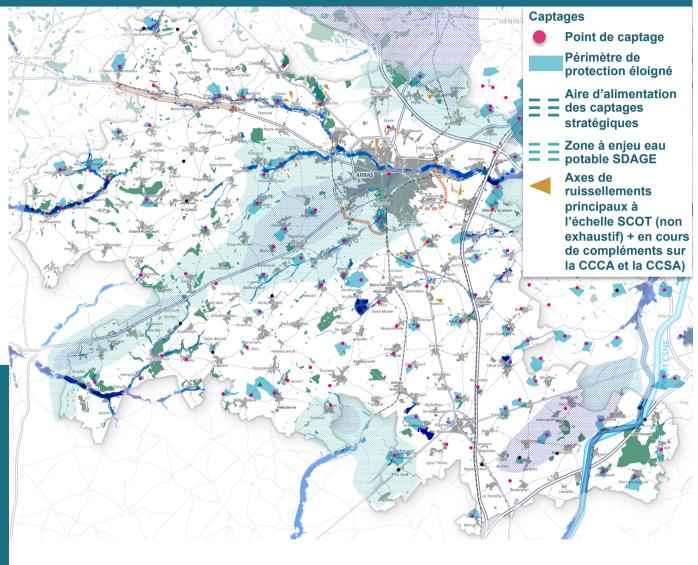
Le Crinchon et la Scarpe de Roeux à Acq sont des axes de projets stratégiques de valorisation culturelle, sportive, récréative et écologique

Le Scot vise aussi à développer la mise en valeur de la Sensée, l'Authie, la Canche, le Cojeul, la Scarpe amont et le Gy qui sont des appuis forts pour étendre le maillage culturel et touristique à l'échelle du SCOTA

1.1.3 Protéger les zones humides, cours d'eau et leurs abords

1.1.3.4 - Maintenir/conforter la qualité de la continuité aquatique et du fonctionnement hydraulique du réseau

- → Préserver les captages d'eau potable
- Assurer un assainissement de qualité et adapté au projets de développement des communes
- → Poursuivre la mise en place de dispositifs de lutte contre les ruissèlements
- Prendre en compte les axes de ruissèlements dans les projets d'aménagements locaux afin que ces projets:
- soient neutres sur les volumes ruisselés en aval ou améliorent leur maîtrise, le long des axes de ruissellement
- n'accélèrent pas les écoulements / les réorientent en impliquant des risques nouveaux



• préservent (voire renforcent) le rôle d'éléments fixe du paysage (existants ou réorganisés) contribuant à la lutte contre les ruissellements

1.2 Affirmer une armature urbaine multipolaire déployant le rôle métropolitain d'Arras et un réseau de pôles urbains porteur d'un développement équilibré, solidaire et cultivant les synergies urbain-rural

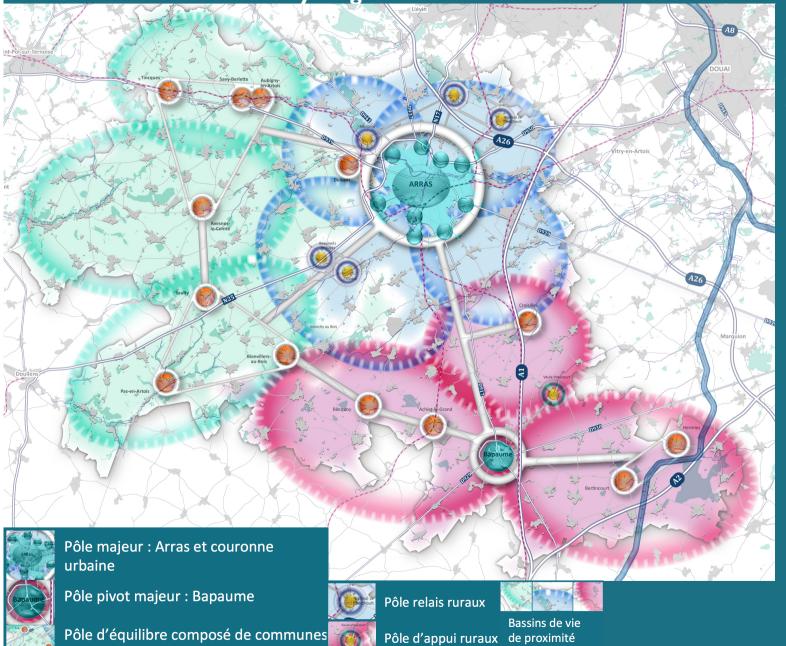
I.2.I Déployer le rôle majeur du pôle majeur d'Arras pour l'équilibre et le rayonnement des Hauts de France

I.2.2 Affirmer les spécificités et rôles complémentaires de pôles et bassins de vie dynamiques pour un développement global de qualité irriguant l'Arrageois et le cœur de la Région

1.2.3 Renforcer les pôles dans la programmation du développement

I.2.4 Faire valoir la vocation d'un territoire connecté et irriguant le cœur des Hauts de France

I.2 Affirmer une armature urbaine multipolaire déployant le rôle métropolitain 20 d'Arras et un réseau de pôles urbains porteur d'un développement équilibré, solidaire et cultivant les synergies urbain-rural

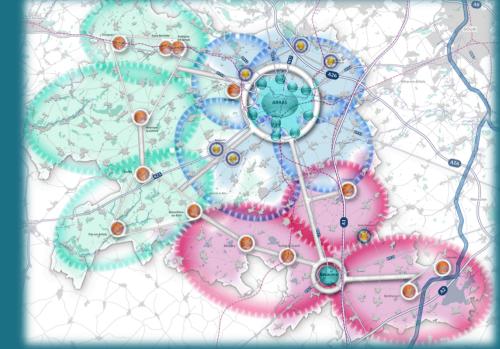


Un réseau structuré et connecté de communes aux rôles complémentaires pour:

- Développer le niveau de services et équipements accessibles (dont les mobilités) à l'échelle de proximité (bassins de vie) et à l'échelle du Scota. pour les habitants et entreprises;
- Affirmer les vocations économiques des secteurs du territoire et favoriser l'accessibilité aux pôles d'emplois

I.2.3 – Renforcer les pôles dans la programmation du développement

Programmer l'offre de logements nécessaire au développement démographique (188 500 habitants à 2039) en cohérente avec l'armature urbaine : un besoin à 20 ans d'environ 20 000 nouveaux logements à organiser dans le tissu urbain existant et l'extension de l'urbanisation



	Population 2016 Estim.		Population à 20 ans		Objectifs de nouveaux logements à 20 ans	
EPCI	Nombre d'habitants	Poids dans le SCOTA	Nombre d'habitants	Poids Pop dans le SCOTA	Nombre de nouveaux logements (incluant renouvellement du parc et gestion de la vacance)	
					Nb	Nb/an
Communauté Urbaine d'Arras	108 146	63,6%	118 960	63,1%	13 455	673
CC CAMPAGNES DE L'ARTOIS	33 868	19,9%	38 236	20,3%	4 002	200
CC SUD ARTOIS	27 973	16,5%	31 473	16,7%	2 817	141
Total	169 987	100%	188 669	100%	20 275	1 014

1.2.4 Faire valoir la vocation d'un territoire connecté et irriguant le cœur des Hauts de France

Les collectivités devront anticiper, dans leurs documents d'urbanisme locaux, la réalisation de projets d'infrastructures sur leur territoire.

Le Scot souligne l'intérêt de projets de développement ou de rénovation d'infrastructures ainsi que des services de mobilité stratégiques

- L'importance du contournement complet d'Arras
- L'implantation stratégique d'une gare européenne dans le Grand Arras (secteur de Roeux) développant une véritable fonction de hub international pour les lignes Europe du Nord / du Sud.
- · La mise en œuvre du Canal Seine Nord Europe
- La mise en œuvre de la liaison express (ferrée) Lille-Arras-Amiens qui permettra de redéployer la connectivité régionale à l'échelle de son nouveau périmètre et renforcera d'autant les liens avec l'île de France
- La finalisation du doublement de la Rd 939, colonne vertébrale pour le système agroindustriel
- La rénovation de la N25, axe économique associé également à l'agroindustrie et connectant à Amiens et la Normandie.
- Une liaison ferrée performante Arras-Cambrai pour développer l'attractivité et la qualité du service de fret et transport voyageur.
- Le développement de **l'intermodalité de la gare d'Arras** et le maintien dans la durée d'une **desserte performante TGV** de cette gare.
- L'amélioration des services TER et une desserte de gares locales pouvant véritablement jouer un rôle de rabattement des mobilités

Accompagner le déploiement du numérique et des nouvelles technologies mobiles

1.3 Protéger et valoriser les agricultures

1.3.1 Privilégier l'enveloppe urbaine

I.3.2 Limiter la consommation d'espace en extension et faciliter le fonctionnement des agricultures

1.3.1 - Privilégier l'enveloppe urbaine

Mobiliser en priorité les espaces disponibles à l'intérieur de l'enveloppe urbaine pour répondre aux besoins en foncier pour la réalisation de nouveaux logements.

Un principe de localisation préférentielle dans la mobilisation des potentialités foncières :



La densification spontanée des tissus existants

- Les dents creuses
- Les disponibilités « îlots »
- Le renouvellement urbain
- Les extensions urbaines possibles ?



Faciliter et accompagner la densification du tissu urbain existant, tout en préservant un cadre de vie de qualité





Organisation de principes de fonctionnement agréables dans les cœurs d'îlots



1.3.2 - Limiter la consommation d'espace en extension

- Faciliter le fonctionnement des exploitations agricoles : privilégier le moindre impact sur l'agriculture en tenant compte de la diversité des exploitations agricoles et de leur projet économique.
- Empêcher le mitage et les développements bâtis linéaires, sans profondeur.
- **Développer une approche morphologique de la densité.**

Exemple pour un bourg de diversification des typologies de construction permettant d'atteindre 18/19 logts/ha dans une nouvelle opération de

5500m2



Petit collectif de 4 logements sur parcelle de 1200 m2



Maisons de ville accolées sur parcelle de 800-900 m2



Maisons individuelles sur parcelle de 900 m2

- **®**
- Petite placette/Espace vert
- Stationnement mutualisé



Front bâti et perspective



Nouvelle route à créer



Le Scot fixe pour les 20 prochaines années les objectifs de limitation de la consommation d'espace des nouvelles urbanisation en extension:

- 460 ha pour l'urbanisation résidentielle (VRD et équipements inclus, hors grandes infrastructures et équipements supra-scot),
- 390 ha pour les activités économiques et commerciales
- 55 ha pour les grands équipements structurants
- Total: 905 ha (45ha/an), soit une baisse du rythme de consommation d'espace d'environ 47% par rapport à celui de 2006-2016 (85 ha/an)

1.4 Préserver et révéler les marqueurs de la richesse paysagère et patrimoniale arrageoise

I.4. I Promouvoir un aménagement révélant le grand paysage arrageois et sa diversité

I.4.2 Poursuivre la qualification des lisières urbaines et entrées de ville valorisant les marqueurs arrageois

1.4.3 Soutenir une politique globale de valorisation des patrimoines associée à la qualité de vie et au développement de l'offre culturelle et touristique (cf. objectif DOO1.5)

I.4.4 Articuler le développement éolien avec une gestion préservant une approche valorisante du paysage et des fonctions touristiques

L'armature paysagère du SCoT de l'Arrageois



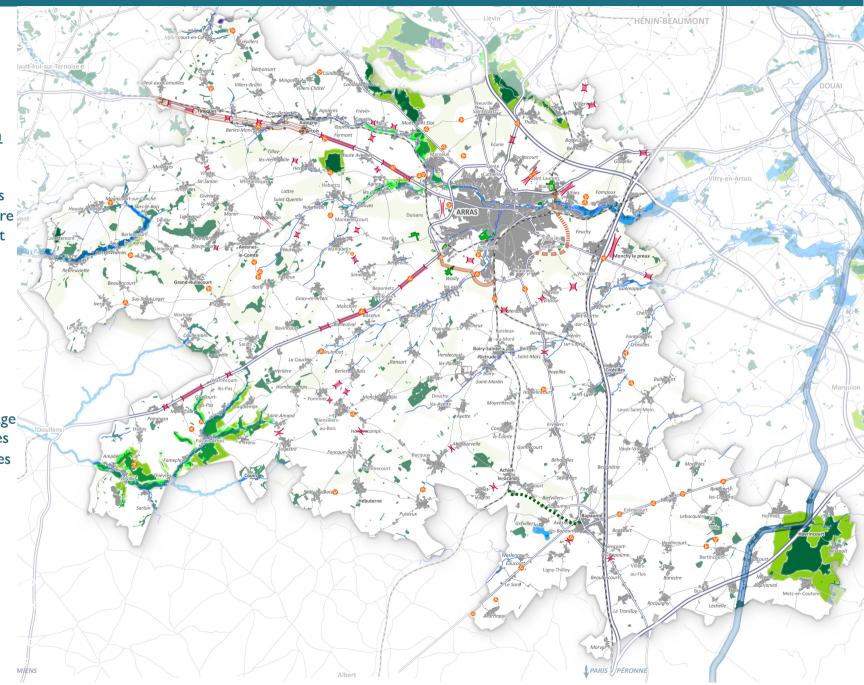
Coupures d'urbanisation paysagères

Elles assurent le maintien d'espaces de respiration entre les villes, bourgs et villages



Cônes de vue

Ils offrent une image du territoire et des perspectives sur les sites et paysages emblématiques



I.4.1 Promouvoir un aménagement révélant le grand paysage arrageois et sa diversité

→ Préciser et préserver des coupures d'urbanisation paysagères (complémentaires à la trame verte et bleue)





Puisieux

¥ Valoriser l'accès aux séquences paysagères de qualité (les cônes de vue)





Avesnes le Comte



Bois d'Habarcq

Accompagner l'évolution des lisières urbaines soutenant l'intégration au paysage des silhouettes des villes, bourgs et villages





Village rue

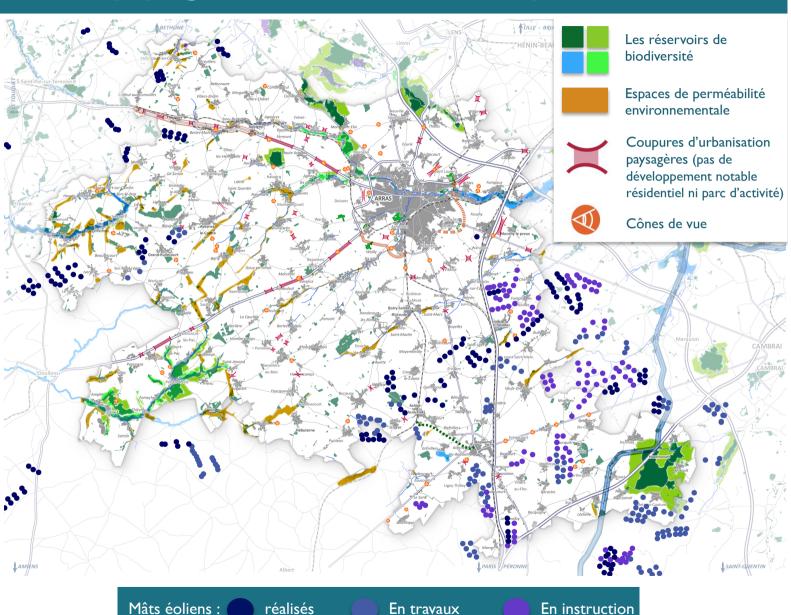


Exemple : Bourg et ville important / compact (pôle Arras...)



1.4.4 Articuler le développement éolien avec une gestion préservant une approche valorisante du paysage et des fonctions touristiques

l'insertion et la gestion paysagère des nouveaux parcs éoliens au profit de la mise en scène des paysages et sans contredire les ambiances recherchée en termes de cadre de vie et de tourisme



I.5 Structurer et diversifier
à l'échelle de l'Arrageois
une offre affirmant notre
positionnement sur les
segments « culturetourisme &
ressourcements" et le
tourisme d'Affaires

I.5. I Développer, diversifier et mettre en réseau les activités culturelles, touristiques et de loisirs

I.5.2 Mettre en valeur les sites patrimoniaux et d'intérêts, points de départs ou relais de parcours diversifiés et interactifs

1.5.3 Déployer les mobilités touristiques

1.5.4 Innover dans l'offre culturelle, touristique et de services aux usagers grâce au numérique

I.5.5 Affirmer notre positionnement sur le tourisme d'affaires

1.5.6 Diversifier et renforcer la qualification de l'offre d'hébergements

La trame culturelle et touristique

Diversification et mise en reseau de l'offre culturelle et touristique à structurer à l'échelle du SCOTA en s'appuyant:

Sur les axes et pôles structurants

Sur les vallées et leurs patrimoines Sur les équipements et sites d'intérêt existants et en projets à valoriser pour irriguer le SCOTA et faire rayonner le pôle d'Arras à l'international et sur l'axe Bruxelles-Lille-Paris :



Patrimoine bati remarquable

Châteaux

Musées

Produits du terroir

Arts et artisanats
Sites de mémoire

Loisirs, récrétation

Parcs et jardins
Sentiers de randonnée

Piscines
Pêches, étangs, cascades

C/R Château / Réception

Cyclotourisme

Bases de loisirs

Visites à la ferme

Bases nautiques

Base de loisirs aériens

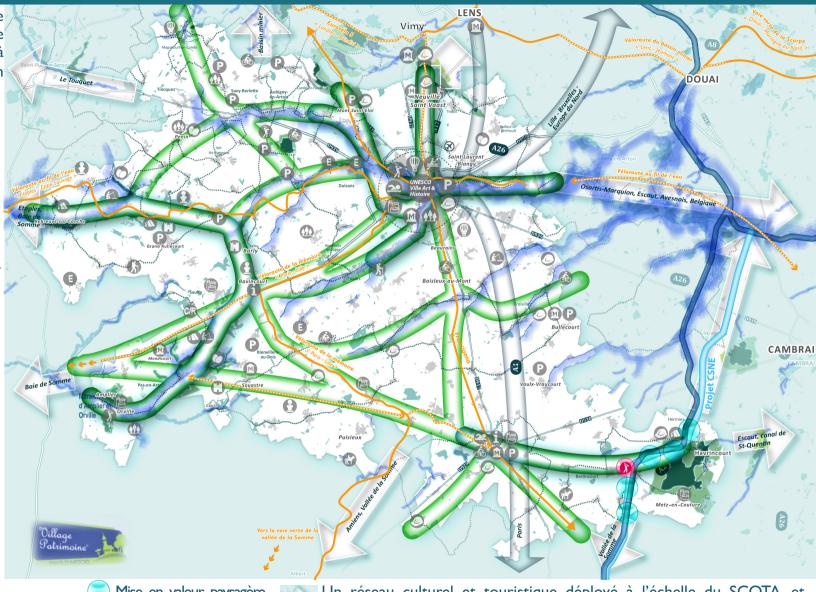
Piscines E Ecurie / Centre équestre

Sites naturels (TVB)

Sur les grands axes doux : existants à valoriser

à développer

Sur des bouclages de liaisons douces locales à développer en cohérence à l'échelle du SCOTA



Mise en valeur paysagère et sportive du CSNE et base de loisirs (CCSA)



Un réseau culturel et touristique déployé à l'échelle du SCOTA, et structurant une offre culture-tourisme :

- en lien avec le littoral (Montreuillois...), Paris et l'Europe du Nord ;
- sur l'axe Avesnois, Escaut/Canal de St-Quentin, Boulonnais, Baie de Somme / Amiens et autour du CSNE

2

Une qualité résidentielle et de services promouvant proximité, connectivité et durabilité pour des espaces à vivre arrageois toujours plus attractifs et solidaires

- 2.1 Déployer les moyens de mobilités pour une proximité connectée et une irrigation régionale qui soient performantes, durables et favorisent la transition "post-carbone"
- 2.2 Organiser le renforcement d'une offre commerciale diversifiée, mieux qualifiée, plus singulière et soutenant l'armature multipolaire du SCOT pour optimiser les déplacements (en temps et en nombre)
- 2.3 Une politique de l'habitat solidaire en faveur des actifs et d'une mixité sociale et générationnelle affirmant l'attractivité d'un territoire qui offre un projet de vie et cultive le bien vivre ensemble
- 2.4 Mettre en œuvre un urbanisme de proximité



2.1 Déployer les moyens de mobilités pour une proximité connectée et une irrigation régionale qui soient performantes, durables et favorisent la transition "post-carbone"

2.1.1 Déployer le report modal vers les transports collectifs et partagés pour les flux internes et d'échanges

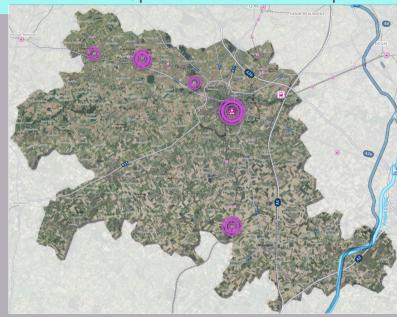
2.1.2 Affirmer une politique de mobilités innovantes et durables, qui diminue la place de la voiture en ville et dans les déplacements d'hyperproximité (et de loisirs) au bénéfice des modes actifs

échanges et 2.1.1 Déployer

2.1.1.1 Développer l'intermodalité de la gare d'Arras via le pôle d'échange majeur dans le secteur gare

2.1.1.2 Développer l'accès et l'intermodalité des gares pour qu'elles soient des appuis aux espaces de vie, des nœuds de services aux usagers et qu'elles permettent une montée en puissance du train

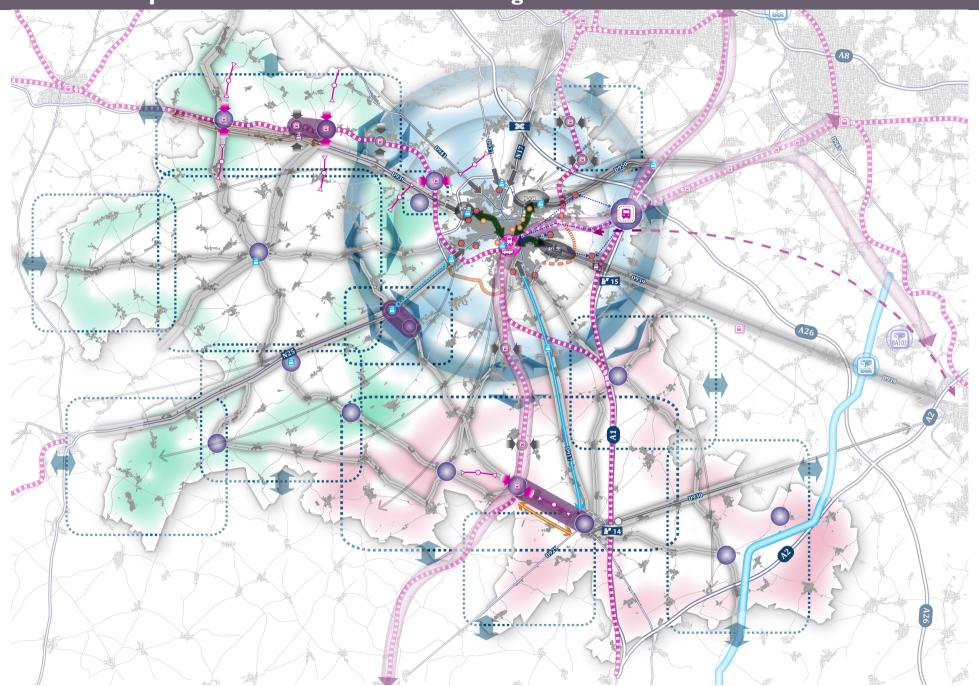
Le Scot soutient le maintien en fonction des gares dans le rural : En priorité les gares d'Aubigny en Artois et d'Achiet-le-Grand, puis de Maroeuil et Tincques.



2.1.1.3 Assurer la fluidité des accès et des déplacements internes au pôle majeur d'Arras, pour des mobilités efficaces, plus durables et un cœur d'agglomération apaisé

2.1.1.4 Développer dans le rural des mobilités alternatives à la voiture individuelle, complémentaires au train, en s'appuyant sur des nœuds et axes de mobilités pour faciliter l'accès aux pôles de services et d'emplois

Illustration : Déployer le report modal vers les transports collectifs et partagés pour les flux internes et d'échanges



2.1.2 – Affirmer une politique de mobilités innovantes et durables, qui diminue la ³⁶ place de la voiture en ville et dans les déplacements d'hyper-proximité (et de loisirs) au bénéfice des modes actifs

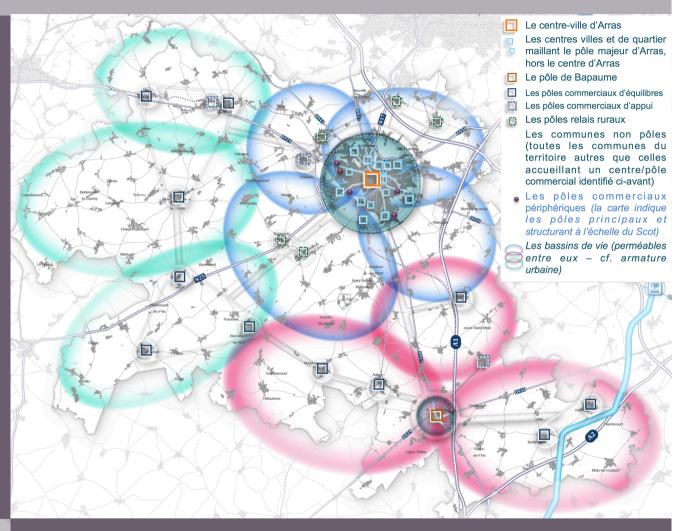
≥ Développer les mobilités douces

- ·Poursuivre le développement du réseau cyclable et de l'attractivité du vélo pour les mobilités quotidiennes et touristiques (CUA)
- ·Développer les réseaux piétons et cyclables à l'échelle de la CUA et minimiser les discontinuités
- ·Renforcer et compléter le maillage des réseaux cyclables (hors CUA)
- ·Renforcer la qualité des espaces publics pour favoriser l'usage des mobilités douces

Anticiper et favoriser le développement de nouvelles pratiques de mobilités

- ·Favoriser les modes de déplacements innovants et l'éco-mobilité : bornes de recharges...
- ·Faire du numérique un levier pour les mobilités innovantes (Smart City ...) en étudiant les potentiels qu'il développe pour:
- Optimiser la desserte en TC connecté
- Une offre le cas échéant de stations vélos / voitures partagés sur des emplacements préalablement étudiés
- Renforcer les pratiques de mobilités spontanées et collaboratives alternatives à l'autosolisme (plateforme numérique d'échanges...)

2.2 Organiser le renforcement d'une offre commerciale diversifiée, mieux qualifiée, plus singulière et soutenant l'armature multipolaire du **SCOT** pour optimiser les déplacements (en temps et en nombre)



- Une implantation prioritaire du commerce dans les centres villes avec un objectif de dynamisation des linéaires commerciaux
- Une limitation du développement du commerce de périphérie, en lien avec des objectifs de préservation de la vitalité du commerce de centre, de gestion maîtrisée des flux et d'économie de l'espace



2.3 Une politique de l'habitat solidaire en faveur des actifs et d'une mixité sociale et générationnelle affirmant l'attractivité d'un territoire qui offre un projet de vie et cultive le bien vivre ensemble

2.3.1 Diversifier l'offre de logements

2.3.2 Développer l'offre de logements aidés (locatifs à loyer modéré ou accession aidée)

• Une production de logements aidés qui favorise la mixité sociale et générationnelle et une solidarité entre les communes pour développer une offre équilibrée de logements à loyer modéré

2.3.3 Optimiser le parc existant, en améliorant notamment sa performance thermique

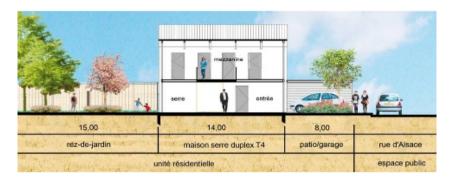
• Lutter contre la vacance, poursuivre les opérations de rénovation urbaine (PNRU-Arras) et des programmes portant sur la rénovation de l'habitat dégradé / précaire énergétiquement (ex: OPAH, PIG,...)

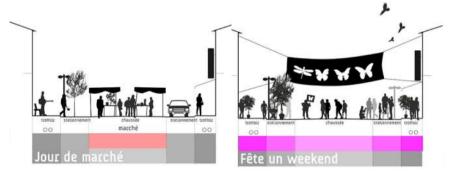
2.3.4 Renforcer la qualité et l'innovation dans l'offre de logements

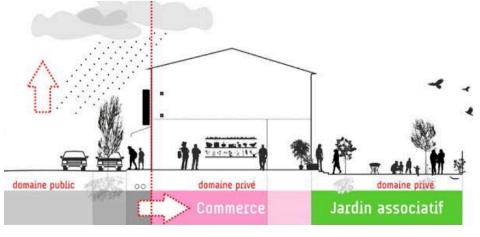


2.3.3 Optimiser le parc existant, en améliorant notamment sa performance thermique

- Poursuivre la lutte contre la vacance (ponctuelle) de longue durée et développer une approche préventive de la vacance
 - Il s'agit aussi de développer une approche préventive de la vacance et de la précarité énergétique dans les centres villes:
 - En facilitant la rénovation des logements dans les centres, et notamment les logements plus dégradés et/ou dans les secteurs à enjeux commerciaux;
 - En poursuivant la qualification de l'espace public et en l'adaptant aux nouveaux usages et attentes des habitants, en relai de l'espace privé : parcours sportif autour du bourg, jardins partagés, pratiques culturelles / événements collectifs divers en extérieur, trame verte urbaine,...







3

Des savoir-faire productifs d'excellence et l'affirmation d'une culture de l'expérimentation et de la valorisation durable des ressources, au cœur du reploiement de la force de frappe économique arrageoise et de son engagement vers la 3ème révolution industrielle

- 3.1 Un schéma d'aménagement économique pour déployer notre force de frappe économique, valoriser nos savoir-faire locaux et stimuler l'expérimentation et l'innovation
- 3.2 Créer ou renouveler les conditions de valorisation pour les agricultures
- 3.3 Une politique énergétique ambitieuse pour une transition énergétique et écologique diffuse, favorable au développement d'un territoire mobilisé pour la croissance verte
- 3.4 Développer une culture partagée du risque et de la gestion des ressources

3.I Un schéma
d'aménagement
économique pour déployer
notre force de frappe
économique, valoriser nos
savoir-faire locaux et
stimuler l'expérimentation
et l'innovation

3.1.1 Programmation de l'offre foncière et immobilière dans les parcs d'activités

3.1.2 Développement de l'offre foncière et immobilière dans le tissu urbain

3.1.1 - Programmation de l'offre foncière et immobilière dans les parcs d'activité

- Déployer une réponse foncière et immobilière économique agile de qualité et lisible associant services et accessibilité :
 - pour le développement des filières : Industrie logistique, Agro-alimentaire nutrition/ Santé, Energie, Economie circulaire- Ecoindustrie, Ecoconstruction – Eco rénovation
 - en structurant un réseau fort de pôles économiques arrageois au rôle complémentaires

Pôles économiques structurants

Le Pôle Economique Régional Est

pour la grande industrie, les activités logistiques, industrielles - tertiaires associées, et R&D déployés sur les axes économiques nationaux et internationaux

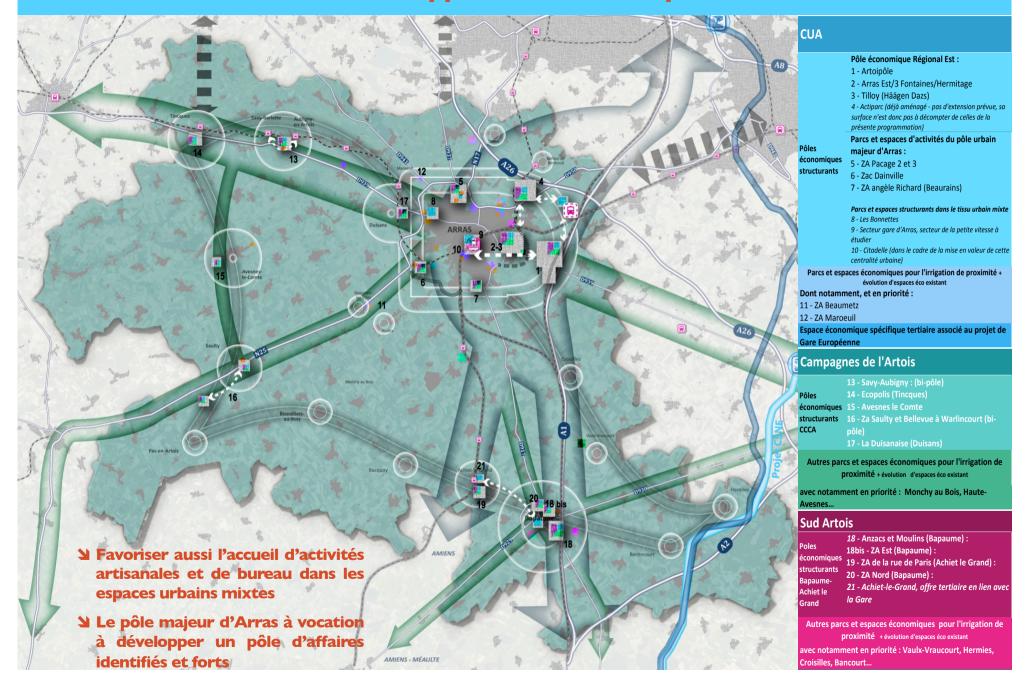
Des pôles / parcs d'activité à vocation mixte (industrie – hors grande industrie, logistique artisanat, tertiaire) répondant à la fois à un besoin de proximité, d'accès aux axes économiques régionaux et à la diversification d'une offre foncière complémentaire aux parcs majeurs.

Pôles tertiaires et espaces d'affaires Parcs d'activités mixte pour l'irrigation économique de proximité

Développement d'un pôle d'affaires identifié et fort à Arras industrie, artisanat principalement,

dans une logique de réponse au plus près des besoins des entreprises et de préservation d'un tissu productif local dynamique.

3.1.1 - Programmation de l'offre foncière et immobilière dans les parcs 43 d'activité : Le schéma de développement économique



3.2 Créer ou renouveler les conditions de valorisation pour les agricultures

3.2.1 – Protéger et valoriser les espaces de productions des agricultures et favoriser les fonctions de transformations et d'innovations des activités primaires

- Protéger les espaces d'exploitation dans leur diversité et soutenir la compétitivité de la filière agro-alimentaire (cf. ci-avant volet consommation d'espace)
- Favoriser la transformation, l'innovation et le développement des filières agro-alimentaires, notamment les filières en lien avec les productions arrageoises pour en consolider la viabilité.

3.2.2 – Faciliter la diversification économique des exploitations

 Faciliter le développement des activités accessoires créatrices de valeur ajoutée (tourisme, énergie...) et les circuits de proximité 3.3 Une politique énergétique ambitieuse pour une transition énergétique et écologique diffuse, favorable au développement d'un territoire mobilisé pour la croissance verte

Une volonté de lier la prospérité économique et les avancées technologiques avec la transition énergétique et écologique

3.3.1 Réduire la consommation énergétique dans le parc de logements et lutter contre la précarité énergétique (cf. objectif 2.3.3 ci-avant)

3.3.2 Economiser l'énergie et optimiser son utilisation dans l'aménagement et les transports (cf. aussi objectif 2. l ci-avant)

3.3.3 Développer le mix énergétique



- 3.3.1 Réduire la consommation énergétique dans le parc de logements et lutter contre la précarité énergétique
- **→ La mise en réseau des acteurs :**

Poursuivre une démarche commune de type « guichet énergie » notamment en s'appuyant sur les structures déjà existantes (points info énergie, politiques locales de l'habitat, écopolis...) :

concentrer le suivi des programmes en cours et les retours d'expériences

mise en réseau des professionnels

l'information et la concertation avec le public

faciliter l'aiguillage des habitants vers les professionnels et solutions les plus adaptés Soutenir l'autoréhabilitation accompagnée,

> outil qui dans l'arrageois trouve particulièrement sa place car il répond aux projets de vie de ménages (notamment jeunes) souhaitant s'engager dans la rénovation et permet de valoriser un patrimoine intéressant, notamment dans le rural, qu'il s'agit de faire vivre.

3.3.1 Réduire la consommation énergétique dans le parc de logements et lutter contre la précarité énergétique

> Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et environnementale des parcs d'activités :

Faciliter le développement des boucles locales de chaleur et d'électricité renouvelables : réseaux intelligents & l'autoconsommation ...

Favoriser des aménagements et dispositifs plus économes en énergie

éclairages des
espaces publics
autonomes et à
basse
consommation,
développement du
petit éolien et du
solaire (toitures,
murs, abris des
stationnements...),
usage de matériaux
recyclés pour les
aménagements...

Tenir compte des besoins de mutations technologiques des entreprises

Recyclage des matières et de l'eau

Valorisation des déchets et économie circulaire

Autoriser la réalisation des équipements (y compris mutualiser les dispositifs) nécessaires à la production et au stockage énergétique, en particulier dans le prolongement de l'activité agricole

- 3.3.1 Réduire la consommation énergétique dans le parc de logements et lutter contre la précarité énergétique
- Organiser l'aménagement du territoire au profit d'une réduction de l'empreinte écologique du territoire, en favorisant, dans les documents d'urbanisme locaux et les projets des collectivités :

L'amélioration de la fonctionnalité du réseau viaire

organiser des quartiers traversant

hiérarchiser les voirie internes pour minimiser la place de la route (et donc les GES)

favoriser les modes de déplacements doux...

La mise en œuvre des modes constructifs écologiques

Organiser l'aménagement interne des zones à urbaniser pour tenir compte des besoins du bioclimatisme et bâtiments passifs (orientation / soleil et intempéries, végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur urbain...)

Accompagner la densification « Bimby » pour faciliter son acceptabilité et sa mise en œuvre : implique des moyens de suivi, d'animation et d'ingénierie

Favoriser la production électrique solaire

Privilégier le solaire sur le bâti (toits, façades...), les espaces artificialisés notamment au sein des urbanisations et sur les délaissés d'infrastructures et du Canal Seine Nord Europe (CSNE

Favoriser les boucles d'autoproductions solaire

Favoriser la valorisation de la biomasse pour la production d'énergie

Favoriser le développement de la méthanisation de l'ensemble des matières fermentescibles qui s'y prêtent

- En s'appuyant notamment sur les grands axes agricoles ;
- En recherchant les meilleures combinaisons d'usage (techniques et institutionnelles) en se basant sur les savoir-faire* développés localement et en fonction des perspectives agricoles

La biomasse combustible

• Favoriser le développement de gisements pour la biomasse dans le cadre de la politique de reboisement ciblée sur les délaissés et secteurs non valorisés par l'agriculture en priorité

* Le Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV) développe une unité de pré-traitement mécano-biologique à St-Laurent-Blangy. Lauréat d'un appel à projet sur ce thème, le territoire va aussi développer le technocentre de la région Hauts-de-France pour la méthanisation. Le SMAV travaille dans l'esprit de l'économie circulaire visant à valoriser 100% des déchets.

Diversifier le mix énergétique via les boucles locales de chaleur :

Favoriser le développement de la géothermie, la récupération de chaleur, le solaire thermique ou encore les usages efficaces des pompes à chaleur.

Pour cela les document d'urbanisme locaux :

Facilitent le développement des boucles locales de chaleur dans le cadre de projets d'importance tertiaire et/ou résidentiel ou en s'appuyant sur un grand équipement existant ou programmé.

Prennent en compte, le cas échéant, les réseaux de chaleur urbains existants situés à leur proximité (Achiet-le-Grand et Arras)

Le développement éolien

Sera interdit:

- dans les réservoirs de biodiversité et espaces de perméabilité environnementale du Scot,
- dans les zones humides connues ou identifiées dans le futur

Sera compatible avec les objectifs d'insertion et de gestion paysagère définis en partie I du présent DOO

Le développement du petit éolien peut être envisagé, prioritairement dans les parcs d'activités économiques et commerciaux. 3.4 Développer une culture partagée du risque et de la gestion des ressources

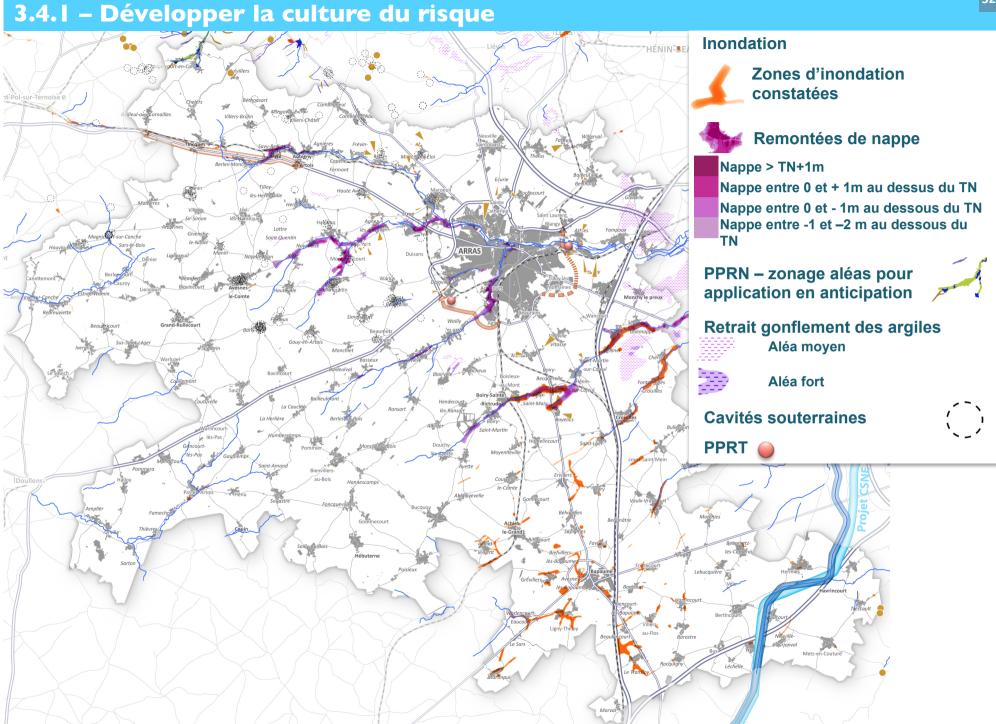
3.4.1 – Développer la culture du risque

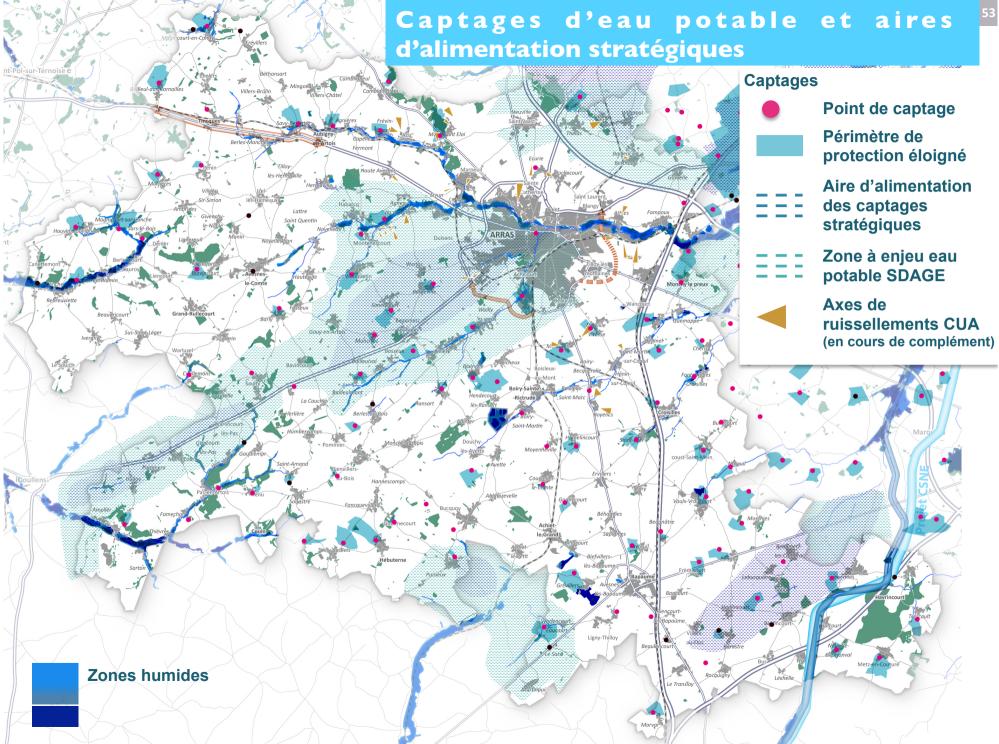
- Permettre une réduction ou une non aggravation des risques garantissant la sécurité des personnes et des biens
- Contribuer à diminuer la vulnérabilité des populations et des différents usages sur le long terme (réduire les conséquences négatives des inondations et submersion).

3.4.2 - Sécuriser l'alimentation en eau potable et pérenniser la ressource.

- Poursuivre la sécurisation du captage de Méaulens et assurer sa pérennité
- Poursuivre la sécurisation et la diversification de la ressource en eau







http://www.scota.eu

